



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

éducation nationale et recherche : personnel

Question écrite n° 25978

Texte de la question

M. François Baroin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des personnels administratifs de catégorie C de l'éducation nationale. En effet, à la suite de l'audit du dispositif OMEGA de 1995 qui préconisait la fusion de l'ensemble des personnels des deux corps et agents administratifs (E2 et E3) et d'adjoints administratifs (E4, E5 et NEI), certains agents réclament aujourd'hui une pareille mesure au motif que l'ensemble de ces agents exercent les mêmes tâches. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les suites qu'il entend donner à cet audit.

Texte de la réponse

L'évolution des métiers administratifs du niveau de la catégorie C a en effet conduit à ce que les tâches exécutées par des personnels du niveau agent et du niveau adjoint soient plus difficilement différenciables qu'autrefois. C'est pourquoi une réflexion est engagée, au sein du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, visant à une transformation progressive des postes d'agents en adjoints.

Données clés

Auteur : [M. François Baroin](#)

Circonscription : Aube (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25978

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 1999, page 1168

Réponse publiée le : 22 mars 1999, page 1725